

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
34e séance
tenue le
mercredi 10 novembre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34e SÉANCE

Présidente : Mme WENSLEY (Australie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
2000-2001 (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 27.	Gestion et services centraux d'appui
Chapitre 27A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion
Chapitre 27B.	Bureau de la planification du programme, du budget et de la comptabilité
Chapitre 27C.	Bureau de la gestion des ressources humaines
Chapitre 27D.	Bureau des services centraux d'appui
Chapitre 27E.	Administration (Genève)
Chapitre 27F.	Administration (Vienne)
Chapitre 27G.	Administration (Nairobi)
Chapitre 26.	Information (<u>suite</u>)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/54/SR.34
14 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite) (A/53/955; A/54/6/Rev.1, A/54/7 et A/54/16; A/C.5/54/1, A/C.5/54/21 et A/C.5/54/25)

Première lecture (suite)

<u>Chapitre 27.</u>	<u>Gestion et services centraux d'appui</u>
<u>Chapitre 27A.</u>	<u>Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion</u>
<u>Chapitre 27B.</u>	<u>Bureau de la planification du programme, du budget et de la comptabilité</u>
<u>Chapitre 27C.</u>	<u>Bureau de la gestion des ressources humaines</u>
<u>Chapitre 27D.</u>	<u>Bureau des services centraux d'appui</u>
<u>Chapitre 27E.</u>	<u>Administration (Genève)</u>
<u>Chapitre 27F.</u>	<u>Administration (Vienne)</u>
<u>Chapitre 27G.</u>	<u>Administration (Nairobi)</u>

1. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif sur le titre VIII, qui comprend les chapitres 27 à 27G, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 [A/54/7 (chap. II, titre VIII)]. Le chapitre 27, avec ses sous-chapitres, est le plus important en ce qui concerne les ressources demandées au titre du budget ordinaire, qui se montent à quelque 460,1 millions de dollars, soit environ 17 % du total. Cette prévision est en baisse d'un montant net de 4,2 millions de dollars. Les ressources extrabudgétaires projetées pour les services d'appui communs représentent près de 83 millions de dollars. Au total, il est proposé de financer 2 106 postes, dont 584 par des ressources extrabudgétaires.

2. En ce qui concerne le chapitre 27A, M. Mselle dit que le Comité consultatif considère qu'il faut examiner la charge de travail de tous les organes qui s'occupent de l'administration de la justice pour déterminer si un appui additionnel est justifié. Le Comité consultatif a remis en question les ressources humaines proposées pour tous les chapitres du projet de budget-programme, y compris le chapitre 27B, en ce qui concerne la maintenance du système intégré de gestion (SIG). Plus précisément, il ne voit rien qui justifie qu'on finance ces postes par des crédits affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions), plutôt que de proposer la création de postes temporaires, voire permanents, et a demandé que la question soit examinée dans le cadre du prochain projet de budget.

3. Passant au chapitre 27C, M. Mselle dit que les pratiques et politiques de l'Organisation en matière de gestion du personnel doivent être examinées d'urgence par le Secrétariat et les États Membres et ont beaucoup préoccupé le Comité consultatif. Ses vues sur la question se trouvent au chapitre II,

/...

paragrapes VIII.32 et VIII.33 et au chapitre I, paragraphes 98 à 105, de son rapport. L'orateur appelle l'attention sur la note du Secrétaire général relative aux politiques et pratiques en matière de personnel (A/C.5/54/21), qui a été présentée en réponse à une demande formulée par le Comité consultatif au paragraphe 104 de son rapport.

4. Les paragraphes VIII.24 à VIII.29 et VIII.80 du rapport du Comité consultatif traitent de la formation, pour laquelle un montant de près de 20 millions de dollars a été demandé. Une évaluation de tous les programmes de formation faite en réponse à la demande formulée par le Comité consultatif au paragraphe VIII.59 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/7/Rev.1) a montré que ces programmes étaient d'une grande qualité, bien conçus et économiques. Le Comité consultatif a demandé qu'on remédie aux lacunes décelées dans l'évaluation, particulièrement en ce qui concerne la décentralisation des programmes de formation dans les différents départements et bureaux, et que les programmes de formation et les coûts y relatifs soient présentés de façon plus transparente dans les prochains projets de budget.

5. En ce qui concerne le chapitre 27D, M. Mselle dit que l'utilisation de l'informatique dans les services d'appui apportera des avantages inappréciables au Secrétariat et aux États Membres. Toutefois, l'Organisation a pris beaucoup de retard par rapport aux fonds et programmes en ce qui concerne la mise en place d'une stratégie intégrée et coordonnée de réforme de l'informatique. Apparemment, il n'y a ni vision d'ensemble ni orientation bien définie. La désignation d'un nouveau directeur de la Division de l'informatique est un progrès mais le Comité consultatif a été averti qu'en raison de l'absence de véritable politique dans ce domaine pendant de nombreuses années, il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour arrêter une stratégie efficace à l'échelle de l'Organisation. Le Comité consultatif conclut, au paragraphe 92 de son rapport, que l'élaboration de cette stratégie doit être considérée comme une urgence et que les modifications doivent se traduire non seulement par l'achat de matériels et de logiciels, mais aussi par un effort concerté et soutenu visant à faire assimiler la culture de l'informatique par tous les fonctionnaires du Secrétariat.

6. Le domaine des services communs est un autre domaine majeur de préoccupation. En réponse à son enquête sur l'avancement du projet relatif aux services communs qui résulte des propositions de réforme du Secrétaire général (A/51/950), le Comité consultatif a été informé qu'un certain nombre de groupes de travail avaient tenu plusieurs réunions. Au paragraphe VIII.57 de son rapport, il met en garde contre le fait que la tenue de réunions trop nombreuses par un grand nombre de groupes de travail examinant une large gamme de sujets risque d'entraîner des discussions sans fin et de conduire à l'échec. La priorité devrait être donnée aux activités qui se prêtent à la mise en place de services communs sur la base de critères d'efficacité, de productivité et de rentabilité. Lorsque ces critères sont remplis mais qu'il est fait opposition à la mise en place de services communs, il convient d'en informer les États Membres pour qu'ils puissent donner les directives nécessaires.

7. L'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) a plus d'expérience que ceux de New York ou de Genève en matière de fourniture de services communs, et notamment de mise au point d'indicateurs de la charge de travail pour déterminer le taux

de facturation de ces services. Au paragraphe VIII.94, le Comité consultatif développe ses vues sur la détermination des services qui pourraient faire l'objet d'une fourniture commune.

8. À propos du chapitre 27F, l'orateur appelle l'attention sur les observations du Comité consultatif figurant aux paragraphes VIII.98 et VIII.99 de son rapport en ce qui concerne la gestion des bâtiments en général et celle du Centre international de Vienne en particulier.

9. À propos du chapitre 27G, il fait observer que, conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général s'était engagé à accroître progressivement le montant du budget ordinaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), dans le but d'alléger les coûts administratifs qui pèsent sur les activités de fond du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Il faut affiner les méthodes employées pour estimer la charge de travail liée aux services fournis par l'Office pour le compte du PNUE et d'Habitat et le coût correspondant. L'efficacité du mécanisme de prise en charge doit être suivi de près et le Comité consultatif a donc demandé au Comité des commissaires aux comptes de prêter une attention particulière à cet aspect dans son prochain examen du budget ordinaire pour l'exercice en cours. Il recommande qu'on approuve la création des quatre postes supplémentaires proposés par le Secrétaire général pour la Division des services administratifs à Nairobi.

10. M. TOMMO MONTHE (Président du Comité du programme et de la coordination) présente les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les chapitres 27 à 27G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 qui figurent aux paragraphes 137 à 441 de son rapport (A/54/16). Au paragraphe 439, le Comité recommande à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de reformuler le descriptif du chapitre 27C conformément à sa résolution 53/221. Le nouveau descriptif se trouve dans le document A/C.5/54/17. Le Comité souligne, au paragraphe 437, que les responsabilités et la charge de travail du secrétariat du CPC, qui assure aussi le secrétariat de la Cinquième Commission, auraient dû être clairement définies dans le descriptif et recommande, au paragraphe 438, que l'Assemblée générale continue d'examiner la question à sa session actuelle, conformément aux paragraphes 8 et 9 de la section 1B (section III) de sa résolution 52/220.

11. M. SAREVA (Finlande), intervenant au nom de l'Union européenne et de pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) au sujet des chapitres 27 à 27G, dit que l'efficacité et la productivité se sont améliorées dans plusieurs domaines, ce qui a permis de réaliser une économie totale de 4,2 millions de dollars dans le cadre du titre VIII. Toutefois, dans d'autres domaines on pourrait faire mieux.

12. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion devrait jouer le rôle de chef de file en ce qui concerne la planification des mesures d'efficacité et d'économie. La délégation de l'orateur souhaite avoir davantage de renseignements sur les objectifs du Groupe de l'appui aux activités de contrôle

créé au sein du Bureau et sur les missions ponctuelles qu'il exécute (A/54/6/Rev.1, par. 27A.25). Elle a pris note de la recommandation du CCQAB concernant les postes de ce groupe.

13. L'Union européenne est très préoccupée par le nombre d'affaires en souffrance devant la Commission paritaire de recours. Le personnel est en droit de s'attendre à ce que les recours soient jugés dans des délais raisonnables. Les retards se répercutent sur le moral du personnel, compromettent le principe de l'économie et pourraient compromettre la bonne application du règlement du personnel. En conséquence, l'Union européenne pense, comme le CCQAB, qu'il faut examiner la charge de travail de tous les organes d'administration de la justice pour déterminer si les ressources affectées à cette activité sont suffisantes.

14. En ce qui concerne le chapitre 27B, la délégation de l'Union européenne considère, comme le CCQAB, qu'il convient que le Secrétaire général réexamine le mode de financement des postes de la Division du financement du maintien de la paix, qui sont actuellement financés par le compte d'appui, et rende compte de la question dans le cadre des prochaines prévisions budgétaires. De même, elle pense elle aussi que les quatre postes que requiert la maintenance de base du SIG devraient être transformés en postes temporaires plutôt que d'être financés par les ressources affectées au personnel temporaire (autre que pour les réunions). L'orateur souhaite avoir des renseignements plus détaillés sur le rôle et les fonctions de la Division de la comptabilité et demande si l'on ne pourrait pas trouver d'autres moyens d'améliorer la productivité de cette Division.

15. L'Union européenne est favorable depuis longtemps à une réforme de la gestion des ressources humaines. Elle reste préoccupée par la lenteur avec laquelle procède la délégation des pouvoirs. Elle constate avec satisfaction que le Bureau de la gestion des ressources humaines a commencé à se doter de capacités de suivi, mais elle souscrit à l'observation faite par le CCQAB dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/7/Rev.1) selon laquelle il convient de rationaliser le suivi de la mise en oeuvre des délégations de pouvoirs. Elle partage aussi la préoccupation du Comité au sujet de la lenteur de la rationalisation des mesures et processus concernant le personnel, qui sont actuellement lourds et très coûteux et demandent beaucoup de temps. On pourrait remédier à l'essentiel de ces inefficacités en simplifiant les procédures et en s'appuyant sur des technologies modernes.

16. L'orateur demande des précisions au sujet du montant élevé des crédits requis pour les voyages au chapitre 27C. Le calendrier des réunions du Comité de coordination entre l'administration et le personnel est un domaine dans lequel on pourrait faire des économies. La délégation de l'UE se félicite de la priorité accordée par le Secrétaire général à la formation, mais souhaite avoir davantage de renseignements sur la nature des formations qui seront offertes au personnel et considère qu'il faut établir des indicateurs de résultats pour évaluer l'impact de la formation.

17. Passant au chapitre 27D, l'orateur dit que l'Union européenne appuie le SIG et est favorable à la transformation des 29 postes de maintenance du SIG, actuellement financés par les crédits destinés au personnel temporaire autre que celui des réunions, en postes permanents. Il faut espérer que la transition de

l'étape de mise au point du système à son étape opérationnelle entraînera de nouvelles économies. L'Union européenne souscrit à la recommandation du CCQAB selon laquelle il convient d'exposer clairement le coût et les avantages de l'informatique dans chaque chapitre du budget. Elle souscrit aussi à la demande formulée par le Comité au paragraphe VIII.44 de son rapport concernant la création d'une unité chargée de tous les services informatiques et du SIG. Elle attend avec intérêt de recevoir davantage de renseignements sur les résultats de l'étude de faisabilité relative à la modernisation du système à disques optiques. Elle pense, comme le CCQAB, qu'en exploitant les technologies du système à disque optique, de l'Internet et de l'Extranet, on devrait pouvoir mettre en place un système plus efficace d'appui à la documentation électronique dans les salles de conférence.

18. L'Union européenne a appuyé le projet relatif aux services communs qui résulte des propositions de réforme du Secrétaire général (A/51/950). Elle considère que les achats, l'informatique, le service du personnel, la sécurité et, en particulier, les services d'impression, seraient de bons candidats pour des services d'appui communs. Il convient de faire des services d'appui communs une des priorités du système. L'Assemblée générale devrait jouer un rôle actif et constructif et les États Membres devraient demander aux organisations concernées de coopérer en vue d'éliminer les obstacles qui s'opposent à une collaboration plus étroite. Le Comité administratif de coordination pourrait jouer un rôle de coordination.

19. À propos du chapitre 27E, l'orateur dit que l'Union européenne pense, comme le CCQAB, qu'il n'est pas nécessaire de créer une unité de gestion des postes vacants car le SIG permettra de tenir à jour l'état des vacances, et souscrit à ses vues en ce qui concerne la proposition de suppression de neuf postes et la forte augmentation du recours à des services contractuels. A propos du chapitre 27F, l'orateur se félicite des dispositions prises pour la fourniture de services communs à l'ONUV et demande si le Secrétariat a l'intention d'appliquer les leçons tirées de cette expérience dans d'autres lieux d'affectation. Il attend avec intérêt l'inclusion dans le prochain projet de budget-programme des résultats de l'application des nouvelles méthodes employées pour facturer au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues les services qui lui sont fournis par l'ONUV. L'Union européenne est d'accord avec le CCQAB en ce qui concerne les propositions de reclassement des postes figurant dans ce chapitre.

20. Passant au chapitre 27G, l'orateur se félicite de la volonté du Secrétaire général d'accroître progressivement le financement de l'ONUN par le budget ordinaire, de façon à alléger les coûts administratifs qui pèsent sur les activités de fond du PNUE et d'Habitat. L'Union européenne considère, comme le CCQAB, qu'il convient d'établir un mécanisme pour déterminer le total des coûts de l'ONUN et leurs modalités de répartition. Il convient aussi de promouvoir les services d'appui communs. L'Union européenne souscrit aux observations faites aux paragraphes VIII.116 à VIII.118 du rapport du CCQAB en ce qui concerne la méthode de rétrofacturation.

21. Mme MERCHANT (Norvège), intervenant au sujet des chapitres 27 à 27G, dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne. Elle se félicite des économies réalisées au chapitre 27 et dans ses sous-chapitres et encourage l'Organisation à

/...

poursuivre la recherche d'efficacité et de productivité. Elle accorde une grande importance au rôle du Groupe de l'appui aux services de contrôle interne et souscrit à la recommandation du CCQAB concernant les postes de ce groupe. Le nombre d'affaires en suspens devant le Comité paritaire des recours est préoccupant et la délégation norvégienne pense comme le CCQAB qu'il faut examiner la charge de travail de tous les organes qui s'occupent de l'administration de la justice pour déterminer si les ressources affectées à cette activité sont suffisantes. De même, elle pense qu'il faut réexaminer la pratique consistant à financer les postes de la Division du financement du maintien de la paix par le compte d'appui.

22. La délégation norvégienne se félicite de la poursuite du processus de réforme de la gestion des ressources humaines et de la mise au point de moyens de contrôle de la mise en oeuvre des délégations de pouvoirs. Elle appuie fermement le Secrétaire général dans l'idée que la formation du personnel est un élément essentiel de la modernisation de l'Organisation. Elle considère que les organismes du système des Nations Unies pourraient collaborer plus étroitement pour la fourniture des services d'appui et que le CAC pourrait jouer un rôle positif à cet égard.

23. La délégation norvégienne préconise depuis longtemps un renforcement de l'ONUN, seul Office des Nations Unies implanté dans un pays en développement. L'accroissement des ressources, supérieur à 15%, proposé pour le chapitre 27G est conforme aux recommandations de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains et réduira la charge qui pèse sur les activités de fond du PNUÉ et d'Habitat. La délégation norvégienne pense, comme le CCQAB, qu'il convient d'établir une méthode pour déterminer les coûts de l'ONUN et leurs modalités de répartition.

24. La PRÉSIDENTE invite la Commission à examiner le chapitre 27A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

25. Mme BUERGO RODRÍGUEZ (Cuba) dit que sa délégation souhaite réitérer son appui à la décision du Bureau d'examiner le projet de budget-programme chapitre par chapitre. En ce qui concerne le chapitre 27A, elle aimerait que le Secrétariat fasse une évaluation de l'expérience acquise depuis la création du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion dans le contexte du programme de réforme du Secrétaire général. Elle souhaite aussi avoir davantage de renseignements sur la nature des relations entre le Groupe de l'appui aux activités de contrôle et les trois principaux organes de contrôle. Il est dit au paragraphe 27A.27 d) iii) du projet de budget-programme que le Groupe établit des rapports de situation actualisés sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne. Elle se demande pourquoi ce paragraphe ne mentionne pas le Corps commun d'inspection (CCI). Sa délégation partage les préoccupations du CCQAB en ce qui concerne l'accumulation d'affaires en suspens devant la Commission paritaire des recours. Elle souhaiterait avoir des renseignements à jour sur l'avancement des affaires dont la Commission est saisie et sur les mesures prises par le Secrétariat pour améliorer l'administration de la justice.

26. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) demande si les résultats attendus seront indiqués au chapitre 27A dans les prochains projets de budget ou si l'on

trouvera d'autres moyens de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs établis. Relevant qu'un montant de 90 000 dollars a été demandé pour les voyages, il demande des renseignements sur les dépenses de voyages engagées durant l'exercice en cours et sur les éventuelles économies réalisées grâce à l'utilisation de moyens de transport moins coûteux. Il souhaite avoir des éclaircissements sur le rôle du Groupe de l'appui aux activités de contrôle et savoir quelle est la nature de l'appui administratif fourni au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

27. M. TAKAHARA (Japon) dit que sa délégation se félicite de la réduction globale de 0,9% des ressources demandées pour le chapitre 27 et ses sous-chapitres et prend note de l'accroissement net de 17 postes financés par le budget ordinaire. A propos du chapitre 27A, il incombe en particulier au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion et au Bureau de la politique de gestion de promouvoir une gestion efficace et économique, de rationaliser les processus administratifs, d'améliorer l'exécution du programme et de veiller à ce que l'ensemble du Secrétariat adopte une approche intégrée. L'orateur demande des précisions sur les travaux qui seront confiés aux consultants et aux experts mentionnés au paragraphe 27A.18, puisque le Bureau de la politique de gestion paraît disposer déjà d'experts des questions mentionnées dans ce paragraphe. Sa délégation est consciente de la nécessité de faciliter le travail des trois principaux organes de contrôle et de suivre la mise en oeuvre de leurs recommandations. Toutefois, elle considère que la réaffectation interne d'un poste P-5 au Groupe de l'appui aux activités de contrôle n'a pas été suffisamment justifiée. Le Secrétariat doit pouvoir faire état d'un accroissement considérable de la charge de travail ou de carences manifestes et tenir compte des inconvénients probables. En ce qui concerne le paragraphe 27A.31, l'orateur demande si les ressources additionnelles requises pour l'achat de licences d'utilisation de logiciels de gestion des placements seront récurrentes.

28. M. ORR (Canada) demande en quoi les fonctions du Cabinet du Secrétaire général adjoint à la gestion décrites au paragraphe 27A.5 diffèrent de celles du Bureau exécutif du Département de la gestion mentionnées au paragraphe 27A.43. Il souhaite connaître la répartition des postes entre les différents organes de recours.

29. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le Secrétariat fournira des renseignements sur la charge de travail des organes d'administration de la justice au cours des trois dernières années dans le cadre de consultations officieuses. Il est difficile de ventiler le travail parmi les différents postes mentionnés au tableau 27A.11 car le service concerné est très petit et il est impossible d'associer un poste à une fonction unique.

30. La tâche du Groupe de l'appui aux activités de contrôle n'est pas de fournir des services aux organes de contrôle mais de veiller à ce que leurs recommandations soient mises en oeuvre dans tout le Secrétariat. Les recommandations du CCI, une fois approuvées, sont suivies exactement de la même façon que celles des autres organes de contrôle. Une coordination interne poussée est nécessaire pour faire en sorte que ces recommandations entraînent une transformation des méthodes de travail du Secrétariat et telle est la fonction du Groupe. L'Organisation fournit certains services d'appui

administratif au Tribunal pour le Rwanda, qui sont financés par des crédits d'appui extrabudgétaires.

31. Le montant additionnel de 59 500 dollars demandés pour l'acquisition de licences d'utilisation de logiciels de gestion des placements constitue une dépense récurrente puisque la plupart de ces licences sont accordées pour environ un an. Le montant peut paraître élevé, mais la gestion de la trésorerie de l'Organisation a été considérablement améliorée grâce à l'utilisation de ce logiciel au cours de l'exercice actuel. Les intérêts bancaires perçus par l'Organisation devraient passer de 900 000 dollars à quelque 3 millions de dollars au cours du prochain exercice biennal.

32. Le Cabinet du Secrétaire général adjoint à la gestion est un service très modeste dont la tâche est d'assurer le bon déroulement du travail de fond du Département. Sa fonction est très différente de celle du Bureau exécutif du Département. La plupart des départements du Secrétariat ont un bureau exécutif qui s'occupe de la gestion des ressources humaines et de la gestion financière.

33. M. ORR (Canada) dit que les différentes fonctions de l'administration de la justice pourraient entraîner un conflit d'intérêt entre, par exemple, la fourniture de conseils au Secrétaire général au sujet des revendications du personnel et le secrétariat des organes d'administration de la justice eux-mêmes.

34. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit qu'il fournira des détails complets sur la question lors de consultations officieuses, mais que c'est précisément pour éviter de tels conflits d'intérêt que le groupe n'est pas rattaché au Bureau de la gestion des ressources humaines.

35. La PRÉSIDENTE dit qu'elle considère que la Commission a achevé la première lecture du chapitre 27A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et renvoie ce chapitre à des consultations officieuses pour complément d'examen.

36. Il en est ainsi décidé.

37. La PRÉSIDENTE invite la Commission à examiner le chapitre 27B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

38. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation voudrait savoir quel est l'objet du crédit de 20 900 dollars mentionné au paragraphe 27B.11 et quel est le niveau des dépenses correspondant à ce poste dans l'exercice en cours. Il aimerait aussi savoir à quoi servent les indicateurs de charge de travail énumérés au paragraphe 27B.17.

39. M. HALBWACHS (Contrôleur), intervenant au sujet de l'origine des fonds affectés à la Division du financement du maintien de la paix, dit que dans le cadre du projet de budget 1996-1997 le Secrétariat a proposé de transférer certains postes de la Division et du Département des opérations du maintien de la paix du compte des dépenses d'appui au budget ordinaire. Cette proposition n'a pas été approuvée par l'Assemblée et le Secrétariat n'a pas souhaité revenir sur la question dans le cadre de l'actuel et du prochain budget-programme.

/...

Toutefois, si elle recueille un appui suffisant au sein de la Commission, il envisagera de la représenter dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003.

40. Il va de soi que le Secrétariat ne cesse de rechercher des moyens d'accroître l'efficacité: par exemple, au cours des deux derniers budgets il a réussi à réduire d'une demi-douzaine environ le nombre des postes de la Division de la comptabilité, dont le travail consiste essentiellement à tenir les livres de l'Organisation. M. Halbwachs fournira par écrit, lors des consultations officielles, des détails complets sur les activités de cette division.

41. On constitue toujours une provision pour pouvoir recourir à des experts de façon ponctuelle, ce qui peut être nécessaire en cas d'imprévu, par exemple en cas de fraude ou de falsification de signature. La provision constituée pour l'actuel exercice biennal n'a encore jamais été employée. Les indicateurs de charge de travail sont conçus simplement pour mesurer l'accroissement ou la diminution du volume du travail effectué.

42. La PRÉSIDENTE dit qu'elle considère que la Commission a achevé la première lecture du chapitre 27B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et qu'elle souhaite renvoyer ce chapitre à des consultations officielles pour complément d'examen.

43. Il en est ainsi décidé.

44. La PRÉSIDENTE invite la Commission à examiner le chapitre 27C du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

45. M. ORR (Canada), se référant au chapitre 27C, relève que le Comité consultatif continue de considérer qu'en dépit du fait qu'on a, à de nombreuses reprises, réaffirmé l'objectif de rationaliser les processus et procédures administratifs et de gestion des ressources humaines, l'Organisation ne paraît guère avoir réalisé de progrès (A/54/7, par. VIII.32). Les investissements informatiques sont justifiés par la nécessité d'accroître l'efficacité de l'Organisation, mais souvent ces investissements n'ont que pour effet d'automatiser des processus existants. Ainsi, le Bureau de la gestion des ressources humaines projette d'automatiser plus de 100 formulaires de gestion du personnel. La délégation canadienne souscrit sans réserve à l'opinion du Comité consultatif selon laquelle le Secrétariat devrait commencer par réviser et simplifier ses procédures, ce qui réduirait le nombre de formulaires à automatiser. Les enseignements tirés de la mise en oeuvre du SIG montrent que l'automatisation d'un système lourd débouche sur un système plus moderne mais toujours aussi lourd. La délégation canadienne souhaite avoir l'assurance du Bureau qu'il réexaminera ses procédures.

46. Mme SILOT BRAVO (Cuba) dit que sa délégation se félicite de la note du Secrétaire général contenant le descriptif révisé du chapitre 27C (A/C.5/54/17), publiée en réponse à une demande du CPC qui souhaitait que ce descriptif soit harmonisé avec les dispositions de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne la délégation de pouvoirs. Toutefois, le descriptif révisé ne tient pas compte des préoccupations exprimées par les délégations dans le cadre du CPC et devra être examiné en détail lors de consultations officielles.

47. Le paragraphe 27C.34 évoque certaines activités liées au Groupe de travail des services du personnel. Cette initiative est louable, mais il n'est fait nulle part mention d'une directive de l'Assemblée y relative. En outre, la résolution 53/221 ne laisse pas le Secrétariat libre de mettre en oeuvre à sa guise les propositions du Secrétaire général relatives à la réforme de la gestion des ressources humaines avant d'avoir mis en place un système de délégation de pouvoirs solide et respectueux des obligations redditionnelles. L'établissement d'un tel système n'est guère mentionné dans le descriptif.

48. La délégation cubaine se félicite de la proposition d'accroître les ressources consacrées à la formation du personnel mais souscrit aux observations du Comité consultatif concernant l'augmentation constante des ressources demandées pour ces activités et l'absence d'un exposé clair des besoins réels et de l'utilisation des ressources.

49. M. FEDOROV (Fédération de Russie) dit que sa délégation a déjà appelé l'attention sur la croissance considérable des ressources affectées à la formation du personnel. Il convient de concevoir les programmes de formation dans le but de donner au personnel les compétences et les connaissances directement nécessaires pour l'exécution de ces tâches. En vertu de l'article 101 de la Charte, le Secrétaire général ne doit recruter que des personnes hautement qualifiées; les États Membres ne veulent pas consacrer des ressources à la formation de personnes qui ne répondraient pas à ce critère. Il n'est pas acceptable de consacrer des ressources à des activités de formation générale. L'Organisation des Nations Unies n'est pas un centre de formation mais une organisation politique très importante appelée à accomplir des tâches très difficiles.

50. M. NEE (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation soutient le programme de réforme de la gestion des ressources humaines du Secrétaire général, entreprise complexe qui ne peut pas être menée à bien du jour au lendemain. La formation du personnel est un élément essentiel de la transformation nécessaire de la culture de l'Organisation et l'accroissement des besoins de formation est la principale motivation de l'augmentation des ressources demandées pour le Bureau de la gestion des ressources humaines.

51. La description des programmes de formation du personnel, bien qu'elle soit très verbeuse, ne donne pas une idée claire de la façon dont les fonds seront dépensés; la délégation des États-Unis a besoin de davantage de données quantitatives pour pouvoir juger si un programme est raisonnable et mesurer le degré de réalisation de ses objectifs. En bref, elle a besoin d'une meilleure justification de l'augmentation demandée. En particulier, elle aimerait savoir si l'on tirait parti des prestations offertes par le Centre de formation de l'OIT en Italie.

52. Au paragraphe 27C.13, un montant de 267 800 dollars est demandé pour les frais de voyage des administrateurs et fonctionnaires participant au Comité de coordination entre l'Administration et le personnel; sur ce total, 95 000 dollars correspondent à une augmentation des ressources imputable à la décision de réunir ce Comité deux fois par an. Cette réunion supplémentaire et ses incidences budgétaires n'ont pas été approuvées par le CPC ni par la Cinquième Commission et il convient donc de la supprimer. En ce qui concerne le paragraphe 27C.16, la délégation de l'orateur considère qu'il ne convient pas

/...

que les crédits affectés aux frais de représentation ou de réception soient employés par des membres du personnel pour recevoir d'autres membres du personnel et aimerait avoir une explication des crédits de représentation demandés pour les réunions du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel. Pour ce qui est des enquêtes sur les rémunérations mentionnées au paragraphe 27C.36 c), il serait peut-être préférable qu'elles soient faites par la Commission de la fonction publique internationale. En ce qui concerne l'achat d'un appareil d'analyse biochimique pour un montant de 180 000 dollars (par. 27C.55), l'orateur demande s'il ne serait pas plus économique de faire appel à un laboratoire privé. Enfin, sa délégation souhaiterait qu'on lui explique pourquoi le Bureau du Sous-Secrétaire général a besoin d'un crédit de 42 800 dollars (correspondant au maintien des programmes) pour les frais d'impression extérieure de formulaires et de papier à lettre (par. 27C.14); aucun autre service ne demande un crédit aussi important pour les fournitures de papeterie.

53. M. YAMAGIWA (Japon) dit que de façon générale sa délégation souscrit aux observations du Comité consultatif sur le chapitre 27C. La délégation de pouvoirs est essentielle pour le Bureau de la gestion des ressources humaines et la délégation japonaise prend note de l'assurance donnée par le Secrétariat qu'aucune des responsabilités du Bureau ne sera déléguée tant que des directives précises n'auront pas été adoptées et que le personnel du Bureau n'aura pas reçu la formation nécessaire. L'observation faite par le Comité consultatif au paragraphe VIII.42 du document A/52/7/Rev.1 reste valable et il convient d'en tenir compte.

54. En ce qui concerne l'augmentation de 30% des crédits de formation du personnel, même si tout le monde convient que l'Organisation est tributaire de la qualité de son personnel et si la délégation japonaise est parfaitement d'accord avec le rang de priorité donné à la formation, il ne faut pas oublier que la formation doit être un processus permanent. Il faut mesurer ces résultats par rapport aux objectifs et tenir compte des conclusions de cette évaluation pour la planification du cycle de formation suivant. Le nombre de personnes qui participent à un programme de formation n'est qu'un indicateur de résultat secondaire et une évaluation plus qualitative est nécessaire.

55. De plus, la formation elle-même n'est pas un but en soi mais plutôt une partie intégrante d'un plan stratégique de mise en valeur des ressources humaines, plan que le Bureau devrait élaborer. Il convient de donner suite sans retard à la recommandation faite par le Comité consultatif dans son précédent rapport sur l'évaluation complète de l'ensemble des programmes de formation et d'en diffuser les conclusions.

56. La délégation japonaise est sensible aux efforts déployés par le Bureau pour remédier au déséquilibre géographique au sein du Secrétariat. L'Assemblée générale a réaffirmé à plusieurs reprises l'utilité du programme de concours nationaux. La projection faite par la Division des services opérationnels [par. 27C.23 c)], selon laquelle 200 personnes ayant réussi des concours seraient intégrées durant l'exercice biennal, est certainement ambitieuse. En tant que pays nettement sous-représenté, le Japon n'a évidemment aucune objection à formuler à l'adoption d'un tel objectif, mais aimerait qu'on lui fournisse les données relatives à l'exercice en cours ou à l'exercice précédent. Il aimerait aussi savoir ce que pense le Bureau de la rationalisation du

processus de recrutement par concours (par. 27C.31) et connaître la justification de l'accroissement des crédits demandés pour le personnel temporaire autre que celui des réunions (par. 27C.25), considéré comme une solution remplaçant la création des postes permanents; il demande des renseignements plus précis sur les centres de gestion des carrières mentionnés au paragraphe 27C.59 d).

57. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que l'adoption de la résolution 53/221 n'a entraîné que des modifications mineures du descriptif du chapitre 27C. Il est conscient du fait que les incidences de cette résolution préoccupent considérablement les délégations et un représentant du Bureau de la gestion des ressources humaines fournira davantage de précisions lors des consultations officielles.

58. La formation assurée par l'Organisation est très diverse : l'Organisation offre depuis toujours des formations linguistiques, mais ces dernières années elle a de plus en plus mis l'accent sur la formation à la gestion et à l'informatique pour permettre au Secrétariat d'exploiter au mieux les nouvelles technologies. Une partie des crédits de formation sont administrés à l'échelon central, par exemple pour la formation à la gestion, mais le Bureau de la gestion des ressources humaines fait des allocations distinctes aux différents départements pour l'acquisition de compétences techniques. Tenant compte de la volonté du Secrétaire général que l'Organisation accorde plus d'importance à la formation, on a proposé un accroissement de 1 million de dollars (10%) des crédits de formation.

59. Compte tenu de son effectif, l'Organisation consacrait autrefois assez peu de moyens à la formation. Le Comité consultatif a recommandé qu'on fasse faire une évaluation externe de la formation au sein de l'Organisation et un rapport lui a été présenté et pourra être mis à la disposition des délégations à titre d'information générale.

60. Le Comité de coordination entre l'Administration et le personnel, organe qui permet aux administrateurs et fonctionnaires en poste dans différents pays de se rencontrer, existe depuis plus de 10 ans et s'est révélé être un moyen utile d'aider les administrateurs à connaître le point de vue du personnel, ce qui permet d'éviter des conflits superflus et de créer un environnement de travail harmonieux. Il a été décidé qu'il serait utile que ce comité se réunisse deux fois par an plutôt qu'une seule et on a en conséquence demandé une augmentation des crédits de voyages.

61. La demande de crédit pour les frais de représentation qui figure au paragraphe 27C.16 est liée à plusieurs manifestations, dont les réunions du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel. En ce qui concerne ces dernières, la nécessité d'ouvrir un crédit pour les frais de représentation est justifiée par le fait qu'il faut, dans les négociations entre le personnel et l'administration, pouvoir détendre un peu l'atmosphère car ces négociations sont parfois difficiles. Comme la Cinquième Commission, le Comité de coordination entre l'Administration et le personnel continue souvent de travailler bien après les heures ouvrables normales.

62. On a demandé des crédits pour du personnel temporaire plutôt que pour la création de nouveaux postes, en ce qui concerne les opérations de maintenance du

système intégré de gestion (SIG), car il n'est pas encore possible de déterminer avec certitude le nombre de postes permanents qui sera nécessaire en définitive et on a donc jugé préférable de conserver une certaine souplesse. Toutefois, à long terme, la maintenance du SIG nécessitera des postes permanents.

63. Pour ce qui est de l'achat d'un appareil d'analyse biochimique destiné au service médical (A/54/6/Rev.1 (vol. III, par. 27C.55)), on a calculé que cela permettrait d'éviter de faire faire des analyses à l'extérieur et qu'à long terme cela serait plus économique.

64. Un représentant a posé une question au sujet du montant de 42 800 dollars mentionné au paragraphe 27C.14 pour l'impression de formulaires et de papier à lettre employés par le Bureau du Sous-Secrétaire général. En fait, cette provision couvre l'ensemble des fournitures destinées au Bureau de la gestion des ressources humaines et pas seulement celles qui seront nécessaires pour le petit nombre de fonctionnaires directement rattachés à ce Bureau.

65. La PRÉSIDENTE invite la Commission à examiner le chapitre 27D du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

66. Mme INCERA (Costa Rica) commence par rappeler au Secrétariat qu'elle a demandé il y a un mois un exemplaire du contrat passé avec la société de restauration collective et qu'elle ne l'a toujours pas reçu.

67. La délégation du Costa Rica reconnaît qu'il est essentiel que l'Organisation ait un bon système de sécurité, mais est préoccupée par le coût élevé des dispositions qui ont été prises. En particulier, l'oratrice demande sur quelles bases on s'est fondé pour déterminer le montant des crédits demandés pour des chiens de garde. Elle a déjà demandé ces renseignements mais n'a jamais reçu de réponse satisfaisante. Elle se demande si les ressources affectées à cette fonction correspondent vraiment aux besoins des États Membres et si les ressources ne sont pas employées pour rémunérer des gardes supplémentaires.

68. Il apparaît que des fonctionnaires de l'ONU et des représentants du Département de la police de New York se sont rencontrés au début d'octobre et l'oratrice demande que le Secrétariat lui explique quelle est la nature des relations entre l'ONU et la police à New York.

69. Il est bien connu que le Secrétaire général reçoit fréquemment des cadeaux qui appartiennent manifestement à l'Organisation et ne lui sont pas destinés personnellement. L'oratrice demande qu'on lui fournisse une liste des cadeaux ainsi reçus, en indiquant où ils sont conservés et quelle est leur valeur.

70. Évoquant des articles parus dans la presse au sujet de l'état du bâtiment du Siège de l'ONU, l'oratrice dit que sa délégation est préoccupée par le risque que pourrait courir le personnel du fait des particules d'amiante en suspension dans l'air qui pourraient être diffusées par le système de chauffage et de climatisation du bâtiment. Elle demande si la qualité de l'air est régulièrement contrôlée et si l'on fait des analyses pour déterminer si les particules d'amiante en suspension à l'intérieur du bâtiment présentent un risque pour la santé.

71. L'oratrice dit que des affiches interdisant de fumer ont été posées dans le salon des délégués et demande par qui la décision a été prise puisque cette action ne paraît pas avoir été autorisée dans les règles.

72. M. NEE (États-Unis d'Amérique), relevant que le Bureau des services de contrôle interne (A/54/393, par. 96) a constaté que l'Administration a fait payer un prix excessif pour les appels téléphoniques interurbains ou internationaux privés et a accumulé à ce titre un excédent d'environ 8,5 millions de dollars, dit que cet excédent n'est pas inscrit au budget et que son emploi pour acheter du matériel téléphonique et des équipements et services connexes est abusif. D'après le rapport du Bureau des services de contrôle interne, l'Administration a informé le Bureau que des mesures ont été prises pour donner suite à ses recommandations à cet égard. L'orateur demande quelles sont les mesures qui ont été prises et ce qu'il est advenu de l'excédent de 8,5 millions de dollars et comment celui-ci est traité dans les comptes.

73. Mme SILOT BRAVO (Cuba) demande au Secrétariat des renseignements sur l'Équipe spéciale sur les services communs des Nations Unies, et notamment sa composition, ses fonctions, les résultats qu'elle a obtenus et la façon dont ses activités sont liées à celles du Bureau des services centraux d'appui.

74. A propos du paragraphe 27D.6, elle demande au Secrétariat des précisions sur la réduction des ressources demandées, les mesures d'économie prises et la réduction des dépenses qu'elles ont permis d'obtenir.

75. Le Secrétariat a déclaré à plusieurs reprises qu'il fallait renforcer les dispositions de sécurité de l'Organisation mais apparemment les ressources et le nombre de personnes affectées à cette fonction restaient à peu près inchangés. En conséquence, l'oratrice demande quelles sont les modifications qu'il est envisagé d'apporter aux dispositions de sécurité et en quoi celles-ci répondent aux besoins des États Membres. En ce qui concerne la formation dans le domaine de la sécurité, elle demande quel est le service responsable d'assurer cette formation et sur quels critères il a été sélectionné. En ce qui concerne le réseau des caméras de télévision interne du système de sécurité, elle demande sur quels critères on s'est fondé pour déterminer l'emplacement des caméras et quelles sont les mesures prises pour protéger la confidentialité des renseignements échangés dans les zones où ces caméras sont disposées.

76. S'agissant des chiens de garde, elle demande au Secrétariat de fournir par écrit des renseignements précisant si les chiens ont été loués ou achetés, indiquant le coût relatif des deux options et décrivant le processus d'appel d'offres et les conditions contractuelles. Elle veut aussi savoir si le personnel de sécurité de l'ONU est capable de désamorcer les éventuels explosifs que les chiens pourraient détecter.

77. La délégation cubaine demande aussi que le Secrétariat fournisse des renseignements sur le système à disque optique de l'Organisation et en particulier sur son efficacité, son utilité pratique et son degré d'utilisation par les États Membres.

78. La délégation cubaine relève que les crédits demandés pour le système intégré de gestion (SIG) ont été majorés en raison de la nécessité d'embaucher du personnel temporaire. Elle demande si cette augmentation des ressources

requis sera durable et voudrait savoir s'il y a une interconnexion entre les opérations de maintien de la paix, les tribunaux et le SIG.

79. L'oratrice demande des précisions sur le contrat conclu pour la gestion de la cafétéria et du restaurant et souhaite savoir pourquoi, après la rénovation de la cafétéria, les prix ont été majorés sans qu'apparemment cela corresponde à une amélioration de la qualité de la nourriture ou du service.

80. En conclusion, elle appuie le représentant du Costa Rica en ce qui concerne la nécessité de veiller à ce que dans tous les travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat, on prenne en considération les questions de santé, en particulier pour protéger la santé du personnel et des représentants des États Membres qui y travaillent.

81. M. YAMAGIWA (Japon) relève avec préoccupation l'observation du CCQAB (A/54/7, par. VIII.43) selon laquelle les prévisions budgétaires relatives au SIG ne sont pas suffisamment transparentes. Il convient d'exposer, parallèlement aux demandes de ressources et de création de postes, la contribution du SIG à l'efficacité de la gestion de l'Organisation et les économies qui en sont attendues. Il serait aussi utile que les prévisions budgétaires comportent une ventilation entre dépenses récurrentes et dépenses non récurrentes. Pour un programme intéressant l'ensemble du Secrétariat, comme le SIG, il convient de donner aux États Membres un tableau d'ensemble clair précisant les incidences sur les programmes et le budget et comportant un calendrier d'exécution sur plusieurs années.

82. La délégation japonaise souhaite savoir s'il existe des lignes directrices pour l'acquisition et le remplacement du matériel informatique pour l'ensemble du Secrétariat. En conclusion, l'orateur dit qu'il convient de réexaminer l'effectif des services généraux à la lumière des mesures prises pour réduire la charge de travail, telles que l'introduction de matériel bureautique.

83. M. ORR (Canada) rappelle que, lorsqu'on a initialement proposé la mise en place du SIG, les représentants ont fait diverses déclarations au sujet de l'accroissement de la productivité et de la réduction des dépenses d'appui qui en résulterait. On prévoyait que le SIG modifierait radicalement la façon dont l'Organisation gère ses tâches administratives, notamment en réduisant les doubles emplois, et que cela entraînerait des économies substantielles. Or le budget-programme pour l'exercice 2000-2001 prévoit une hausse des dépenses de maintenance.

84. En outre, l'orateur considère qu'il aurait dû y avoir une certaine réduction des coûts associés à l'élimination de l'ancien système informatique, notamment en raison de la suppression de tâches qui font double emploi. Lorsqu'on a proposé de mettre en place le SIG, on a indiqué que l'Organisation employait 22 systèmes informatiques non intégrés, ce qui nécessitait un travail considérable de saisie des données. L'orateur demande donc des renseignements sur les économies déjà réalisées grâce au SIG et les économies futures prévues pour le prochain exercice biennal et au-delà.

85. A cet égard, il fait observer que la section du rapport du CCQAB (A/54/7) qui porte sur l'informatique contient un tableau indiquant les dépenses de

maintenance informatique et il demande quelle est la proportion de ces dépenses imputable au SIG.

86. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le tableau en question comporte une colonne relative au CCSI et au SIG. La maintenance du SIG relève du chapitre 27, dans le cadre duquel le Bureau de la planification du programme, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des services d'appui centraux se partagent la charge du SIG. Il n'existe pas de ventilation plus détaillée des dépenses de maintenance.

87. En réponse à la question relative aux économies attendues du SIG, M. Sach fait observer que le système ne sera pleinement opérationnel qu'à la fin de 2000 et qu'il faudra donc attendre encore un certain temps que la période de rodage soit achevée avant de pouvoir constater des économies.

88. Les lignes directrices relatives au remplacement du matériel informatique seront communiquées à l'occasion de consultations officieuses. Le principe général est que le remplacement des micro-ordinateurs doit être normalisé.

89. La récente majoration des prix de la cafétéria est sans rapport avec la rénovation des locaux. Elle correspond à une des plusieurs adaptations des prix prévues dans le contrat que l'Organisation a conclu avec le prestataire.

90. En ce qui concerne la détection des explosifs, on s'est aperçu qu'il serait moins coûteux de louer les services d'un chien spécialisé et de son maître plutôt que d'acheter le chien et d'embaucher le maître-chien. Des renseignements sur le coût du chien, le montant du contrat et les autres questions connexes ont été fournis au Comité consultatif. À propos de la gestion de la sécurité en général, le Comité consultatif a demandé qu'on fasse et qu'on lui présente avant le printemps 2000 une analyse complète des besoins liés aux locaux de l'Organisation et de la capacité de l'Organisation d'y répondre, accompagnée d'une indication des ressources requises.

91. Pour ce qui est des préoccupations soulevées en ce qui concerne la santé, afin d'assurer la sécurité du personnel, l'Organisation analyse régulièrement la qualité de l'air et de l'eau ainsi que le niveau des interférences électromagnétiques dans les bâtiments du Secrétariat.

92. Pour ce qui est de la facturation abusive des communications téléphoniques interurbaines passées depuis le siège, il faut tenir compte du fait que le système actuel se fonde sur un logiciel dépassé qui établit des factures excessives par rapport au tarif des fournisseurs. On a commencé à prendre des mesures pour remédier à cette situation, mais il ne faut pas oublier que l'Organisation doit aussi couvrir certains coûts indirects.

93. Enfin, pour ce qui est du contrat de gestion de la cafétéria, le Bureau des affaires juridiques est invité à donner son avis sur l'opportunité de publier les contrats de sous-traitance.

94. M. ORR (Canada) dit que le projet de budget-programme ne précise pas les coûts liés au développement et à la maintenance du système d'information de

gestion (SIG) dans les commissions régionales. Il serait utile que le Secrétariat fournisse ces renseignements.

95. La PRÉSIDENTE invite la Commission à examiner le chapitre 27E du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

96. M. YAMAGIWA (Japon) se félicite de la proposition de réduire les ressources demandées au chapitre 27E, ce qui a été rendu possible par l'automatisation et la simplification des procédures. Sa délégation espère qu'on pourra réaliser des économies similaires dans les autres lieux d'affectation. Le Gouvernement japonais ne peut pas appuyer la demande de ressources additionnelles pour la formation du personnel et la création de postes. Ainsi, il est difficile de justifier l'embauche de 15 enseignants à plein temps de langues étrangères à Genève alors que les autres lieux d'affectation disposent de beaucoup moins d'enseignants. A cet égard, il serait utile de savoir s'il existe une politique intégrée en matière de formation linguistique.

97. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) se félicite qu'aucune augmentation des ressources n'ait été demandée au titre du chapitre 27E du projet du budget-programme. Toutefois, sa délégation pense qu'il existe encore des possibilités de réforme et d'amélioration de la productivité et poursuivra l'examen de cette question à l'occasion de consultations officieuses.

98. La PRÉSIDENTE invite la Commission à examiner le chapitre 27F du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

99. M. YAMAGIWA (Japon) relève que l'Office de Vienne a fait davantage de progrès en matière de fourniture de services communs que ceux de New York ou de Genève, et a notamment établi des indicateurs de charge de travail pour déterminer le taux de facturation de ces services. Il convient d'appliquer l'expérience acquise à Vienne dans les autres offices.

100. La délégation japonaise considère que les services consultatifs demandés pour organiser un appel d'offres pour le régime d'assurance médicale collective administré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) sont superflus.

Chapitre 26. Information (suite)

101. M. CHANDRA (Inde) dit que sa délégation souscrit aux vues du Comité consultatif et du CPC en ce qui concerne le chapitre 26 du projet de budget-programme. L'année 2001 a été proclamée Année des Nations Unies pour un dialogue entre les civilisations et, dans un monde de plus en plus interdépendant, toute dépense consacrée à la promotion de la compréhension entre les peuples, de la tolérance, de la coexistence pacifique et de la coopération internationale est des plus justifiée.

102. M. FOX (Australie) dit que sa délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Union européenne, du Japon, des États-Unis, d'Israël et du Canada. L'activité d'information du public de l'Organisation devrait mettre en valeur ses activités prioritaires et il est donc curieux qu'on ait proposé davantage de ressources pour le chapitre 26 que pour aucun autre des huit domaines prioritaires définis dans le plan à moyen

terme pour la période de 1998-2001. Il convient que le Secrétariat donne une ventilation des ressources consacrées à l'information entre ces domaines prioritaires. C'est justement parce que l'augmentation demandée est modeste que la délégation australienne a du mal à l'appuyer. Il serait certainement possible de faire face aux besoins additionnels en améliorant l'efficacité de la gestion.

103. En ce qui concerne l'utilisation de l'informatique pour l'information du public, la délégation australienne relève que le Comité consultatif reste préoccupé par la façon dont on exploite la publication électronique et par la proportion des travaux d'impression sous-traités. Le progrès récent le plus important, qui a fait plus que tout le reste pour améliorer l'accessibilité et la transparence des activités des Nations Unies, est la création, sans ressources additionnelles, du site Web de l'ONU. Toutefois, la délégation australienne reste préoccupée par le fait qu'il n'y a apparemment pas de coordination pour la création et la maintenance des autres sites Web du système.

104. Le Comité consultatif a constaté qu'il n'était pas possible de déterminer avec précision l'ampleur des investissements de l'Organisation dans de nouvelles technologies car le projet de budget-programme ne contient pas suffisamment d'information. Les gains de productivité et les économies réalisées grâce à l'informatique devraient être clairement exposés dans le projet de budget. Il convient aussi que le Secrétariat accélère l'élaboration de la stratégie globale d'information à long terme qu'a demandée le Comité consultatif.

105. M. NAKKARI (République arabe syrienne) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne l'importance du rôle de la gestion de l'information dans la sensibilisation de la communauté mondiale aux activités des Nations Unies et la nécessité de l'intégrer pleinement dans le plan à moyen terme. Premièrement, il faut accorder une importance égale aux différents moyens de diffusion et de publication employés par l'ONU, sans négliger les supports traditionnels. À cet égard, il propose qu'on finance la diffusion par des supports traditionnels au moyen du budget ordinaire, de façon à atteindre un plus large public dans les pays en développement. Deuxièmement, il faut que les six langues officielles aient la même place sur tous les sites Web et il convient de financer par le budget ordinaire la création d'un poste pour la coordination du site Web en langue arabe. À cet égard, la délégation syrienne est préoccupée par le recours à du personnel temporaire autre que celui des réunions et à l'emprunt de personnel temporaire à court terme pour la coordination de ce site. Elle est tout particulièrement attachée à l'égalité entre les langues officielles.

106. M. SALAMAT (République islamique d'Iran) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et partage les vues exprimées par le représentant de l'Inde à l'appui de l'Année des Nations Unies pour un dialogue entre les civilisations. Cette question revêt une importance particulière à l'orée du nouveau millénaire. C'est pourquoi la délégation iranienne se félicite des efforts déployés par le Département de l'information pour renforcer sa capacité d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le dialogue entre les civilisations et appuie la proposition de créer un site Web consacré à cette question.

107. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit, à propos de la présentation du chapitre 26 du projet de budget-programme, que le Département de l'information a un champ d'action géographique beaucoup plus large que tout autre Département et que la structure de son programme ne correspond pas toujours à l'ampleur de ce champ. Comme l'information est une tâche qui concerne tous les départements de l'Organisation, il est inévitable que certaines activités soient exécutées par plusieurs départements, ce qui, dans l'idéal, devrait apparaître dans la présentation du projet de budget-programme. Toutefois, pour modifier la structure du programme de ce chapitre, il faudrait modifier celle du plan à moyen terme.

108. En matière d'innovation technique, les principaux faits nouveaux sont la création du site Web de l'ONU et le recours croissant à l'Internet et à l'électronique pour la production photographique et télévisée. Il est essentiel d'investir dans l'informatique pour faire en sorte que les produits réalisés par l'Organisation directement soient compatibles avec les formats et les équipements employés par les diffuseurs externes. On ne négligera aucune des six langues officielles dans le développement des services en ligne.

109. En ce qui concerne le personnel nécessaire pour les nouveaux services en ligne, le Département a eu recours à du personnel temporaire ou à court terme afin de conserver un maximum de flexibilité afin de pouvoir s'adapter à l'évolution rapide qui caractérise ses services. Toutefois, à long terme il espère stabiliser le personnel employé dans ce domaine.

110. En ce qui concerne le projet pilote proposé pour la création du réseau international de télédiffusion, même si le projet de budget-programme prévoit un capital de démarrage pour ce projet, celui-ci ne pourra avancer que si l'on réussit à obtenir des ressources extrabudgétaires additionnelles.

111. La Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales a été omise dans la liste des réunions et conférences internationales qui doivent être organisées sous les auspices des Nations Unies durant l'exercice biennal 2000-2001, ce qui se produit parfois en raison de la manière dont est gérée l'organisation des conférences. Néanmoins, le Département de l'information fournira des services d'appui pour cette conférence.

112. L'augmentation du montant inscrit au budget pour les dépenses de voyages du Bureau du porte-parole du Secrétaire général a été demandée en raison du fait que, par le passé, ces dépenses ont dépassé les crédits inscrits au budget, y compris durant l'exercice en cours. Il serait donc prudent de s'assurer que le Bureau disposera de ressources suffisantes dans l'exercice 2000-2001.

113. Certains Membres se sont interrogés sur l'utilité de publier chaque année deux recueils distincts des résolutions de l'Assemblée générale. Le premier recueil a la forme d'un communiqué de presse qui est distribué peu de temps après la fin de la partie principale de la session de l'Assemblée. De nombreuses délégations trouvent cette publication rapide extrêmement utile. Le deuxième recueil est celui des documents officiels de l'Assemblée et il n'est publié que beaucoup plus tard, lorsque tous les documents ont été édités et traduits.

114. En ce qui concerne la participation de la presse aux grandes Commissions de l'Assemblée, les journalistes accrédités auprès de l'Organisation sont libres de couvrir toutes les réunions qui ne se tiennent pas à huis-clos, mais n'ont pas accès aux réunions à huis-clos.

115. La réduction des ressources demandées pour les activités d'information liées à la question de la Palestine résulte d'une modification purement technique et n'implique aucune modification des priorités de l'Organisation.

116. L'Organisation fait tout son possible pour coordonner les activités afin d'éviter que les fonctions du Département de l'information fassent double emploi avec celles d'autres départements, tels que le Bureau des relations extérieures du Cabinet du Secrétaire général.

117. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) dit que, dans l'examen des activités proposées dans le domaine de l'information, il faut tenir compte du retard technologique de certains États Membres. Il ne faut pas privilégier les bulletins électroniques, auxquels de nombreux États Membres n'ont qu'un accès limité, au détriment des autres supports. De nombreuses délégations sont tributaires des communiqués de presse et d'autres documents imprimés traditionnels. Il convient que les États Membres soient plus sensibles aux problèmes rencontrés par certaines délégations.

La séance est levée à 18 h 10.